

Les Amis de la Terre de Midi-Pyrénées

Association agréée de protection de l'environnement

73 chemin de Mange-Pommes 31520 Ramonville-Saint-Agne

Courriel : midipyrenees@amisdelaterre.org

Contribution à l'Enquête publique

Pour la demande d'autorisation environnementale

3ème ligne de métro et Ligne Aéroport Express:

Du mercredi 15 décembre 2021 au mardi 28 janvier 2022

AVIS DEFAVORABLE POUR NON RESPECT EN MATIERE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

L'analyse de l' « Etude de l'impact des projets de Toulouse Aerospace Express et de la Connexion Ligne B » réalisée par ATMO-Occitanie dans le domaine de la pollution atmosphérique montre que ce projet est une véritable catastrophe sanitaire, en plus d'être une gouffre financier. Le parti est pris de passer outre les différentes condamnations de l'Etat français dans le domaine de la qualité de l'Air. L'avis des Amis de la Terre Midi-Pyrénées est donc défavorable.

Le dossier d'enquête publique sur l'impact environnemental de la 3eme ligne de métro en terme de qualité de l'air est proprement irrecevable tant il est vide de ce point de vue. Il faut aller consulter l'étude de l'impact des projets TAE et CLB sur la qualité de l'air réalisée par ATMO Occitanie sur le site de cet organisme pour avoir les informations nécessaires. Cette étude d'impact est citée mais n'a même pas été jointe au dossier et portée à la connaissance du public comme il se doit dans pareil dossier.

Toulouse fait partie des 13 zones polluées au dioxyde d'azote qui ont valu à l'Etat Français d'être condamné par la Cour de Justice de l'Union Européenne et par le conseil d'Etat. Le trafic routier à l'échelle de l'agglomération toulousaine est aujourd'hui responsable de plus de 77% des quantités d'oxydes d'azote émises, principalement à proximité des axes routiers. C'est donc le levier majeur pour agir sur la pollution atmosphérique qui, rappelons-le, est responsable de 48000 à 60 000 décès prématurés par an. Le public est donc en droit d'attendre qu'une infrastructure à 2,7 milliards d'euros comme le projet de 3eme ligne permette de réduire significativement le problème de la pollution atmosphérique à Toulouse.

Or, les éléments que l'on trouve dans le dossier de l'enquête ne donnent aucune indication quantitative, ne font aucune distinction entre les polluants et ne font référence à aucun objectif chiffré! Il est simplement indiqué à la section 9.5.2:

“Dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet, Atmo Occitanie, l'observatoire régional de la qualité de l'

air, a mené une étude d'impact à partir des données du modèle de déplacements. Les résultats de cette étude montrent

une diminution des émissions de polluants atmosphériques dans des proportions comparables à la diminution de la circulation routière.

Le projet des lignes TAE et CLB, en limitant les émissions de polluants liés à la voiture, poursuit des objectifs allant dans le même sens que le PPA. »

Une étude approfondie de l'étude en question montre que la synthèse ci-dessus du dossier d'enquête publique est totalement fallacieuse.

Sur le site d'ATMO Occitanie, on trouve ici l'étude d'impact: <https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2019-06/ETU-2018-119%20%C3%89tude%20de%20l%E2%80%99impact%20des%20projets%20Toulouse%20Aerospace%20Express%20et%20Connexion%20Ligne%20B%E2%80%9320ann%C3%A9e%202018.pdf#page=1&zoom=auto,-82,842>

Rappelons que le dernier comité du suivi du PPA a montré que, en 2018, on était à 30% au-dessus de l'objectif (en tonnage/an) et ces objectifs seront durcis à horizon 2030 conformément au PREPA (Plan national de réduction des ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES).

Or, l'étude d'impact d'ATMO Occitanie, p. 44, fait état que la baisse en Nox liée au projet TAE + CLB (en kg/j) sera de 3,3 %! Vu le cout faramineux de ce projet, il ne pourra y avoir d'autres projets significatifs sur la

Métropole. Donc, le projet TAE + CLB condamne l'agglomération toulousaine à ne jamais respecter les normes de pollution atmosphérique. Ce point a été remonté à plusieurs reprises par les Amis de la Terre Midi-Pyrénées lors du comité de suivi du PPA sans aucun effet. Les condamnations de justice au niveau français et européen ne sont apparemment pas prises au sérieux par les pouvoirs publics.

A la page 48 de ce même rapport, on voit que l'opération CLB + TAE n'a **aucun impact** sur les concentrations de Nox à horizon mise en service + 20 ans et une diminution dérisoire, de l'ordre de la marge d'erreur à horizon mise en service.

Lorsqu'on considère l'indice de pollution, c'est-à-dire un indicateur qui "traduit la variation de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique. », alors il s'avère que l'opération TAE + CLB dégrade cet indice car la densité de population augmente dans les zones à proximité des transports en commun qui sont les plus polluées alors qu'il n'y a pas de gain suffisant sur la qualité lié à l'opération (cf. ci-dessus).

Le verdict est sans appel: pour 2,7 milliards d'euros:

"Compte tenu de la densification des secteurs bénéficiant d'une meilleure accessibilité en transports en commun, nous constatons une légère dégradation de l'indice pollution-population pour les scénarios TAE et TAE+CLB (scénario 2 et scénario 3) par rapport au scénario référence (scénario 0) sur la bande d'étude "

Rappelons que le PDU qui contient cette opération TAE + CLB a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse en première instance par manque d'analyses de scénarios alternatifs.

Ce projet constitue une catastrophe financière, sanitaire et écologique (cf. Bilan carbone global du projet) qui se poursuit au mépris de la législation, l'avis des Amis de la Terre sur ce projet est donc défavorable.